Nations Unies S/2016/233



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 43 de la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité, le présent rapport traite des principaux faits survenus en République démocratique du Congo depuis mon rapport du 24 décembre 2015 (S/2015/1031), notamment en ce qui concerne la situation sur le terrain, les progrès accomplis par le Gouvernement congolais dans la tenue des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (« l'Accord-cadre »), le processus électoral et les progrès réalisés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans la mise en œuvre de son mandat. Il fait également le point de l'état d'avancement du dialogue stratégique engagé entre la Mission et le Gouvernement et de l'élaboration conjointe d'une stratégie de retrait de la Mission.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Le processus électoral est resté dans l'impasse, la méfiance s'accentuant à l'égard de la proposition du Président Joseph Kabila de tenir un dialogue national pour en sortir. Les partis politiques membres de la majorité présidentielle ont continué d'encourager la tenue de ce dialogue. À une conférence de presse tenue le 28 décembre 2015 à Kinshasa, le porte-parole du Parti lumumbiste unifié (PALU), membre de la majorité présidentielle, a déclaré que le PALU appuyait pleinement le dialogue national, qui aiderait à régler les problèmes liés au processus électoral. Le 4 janvier, au cours d'une marche organisée à Kinshasa en mémoire des martyrs de la libération de la République démocratique du Congo, Henri Mova Sakanyi, chef du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (principal parti politique de la majorité présidentielle), a demandé à tous les intervenants nationaux d'appuyer le dialogue national proposé par le Président Kabila et d'y participer.

3. Les partis d'opposition ont continué de faire part de leur inquiétude quant au fait que le Gouvernement pourrait se servir du dialogue national pour prolonger le



16-03552 (F) 110316 110316





mandat du Président au-delà de novembre 2016 ou modifier la Constitution de façon à supprimer la limite de deux mandats à la présidence. Le Front citoyen 2016, coalition d'opposition créée le 30 décembre 2015 qui réunit des organisations de la société civile, des groupes de citoyens et les principaux partis et groupes d'opposition, dont le G7 et la Dynamique de l'opposition, a annoncé qu'il refuserait de participer au dialogue national et demandé que la Constitution soit respectée, et s'est opposé à ce que le calendrier électoral prenne du retard et à ce que le Président Kabila effectue un troisième mandat. Comme je l'ai précisé dans mon dernier rapport, le Président de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Étienne Tshisekedi, a dit que son parti participerait au dialogue à condition que soit nommé un facilitateur international. Il a renouvelé sa demande dans un communiqué paru le 31 décembre 2015.

4. Dans ce contexte politique de plus en plus polarisé, l'opposition et la majorité présidentielle, soutenues chacune par une partie de la société civile, ont dit qu'une série de manifestations auraient lieu en février. Le 8 janvier, la Dynamique de l'opposition a annoncé la tenue de plusieurs manifestations pacifiques entre janvier et mars 2016 pour encourager l'organisation d'élections transparentes et crédibles et protester contre tout retard pris dans le calendrier électoral ou toute tentative de modification de la Constitution.

5. Dans une déclaration du 14 janvier, Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, a appuyé l'initiative du Président Kabila d'organiser un dialogue national. Elle a fait savoir qu'Edem Kodjo, ancien Premier Ministre du Togo et membre du Groupe des Sages de l'Union africaine, tiendrait des consultations à Kinshasa en vue de lancer le dialogue. Dans une déclaration conjointe du 18 janvier, le G7 et la Dynamique de l'opposition ont répondu que la déclaration de l'Union africaine ne rendait pas compte de la situation sur le terrain et déploré qu'il n'y soit pas demandé de respecter la Constitution et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance; le même jour, l'UDPS a affirmé avec force qu'il fallait organiser un dialogue national pour empêcher le Président Kabila de briguer un troisième mandat. Dans une déclaration du 20 janvier, le Gouvernement s'est félicité de la position adoptée par l'Union africaine et de la mission confiée à M. Kodjo. Le Ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, y a pris note des encouragements et du soutien de l'Union africaine, de la Conférence épiscopale nationale du Congo et de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la tenue d'un dialogue national qui permettrait d'instaurer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et transparentes.

6. L'envoyé de l'Union africaine a entrepris des consultations initiales en République démocratique du Congo du 19 au 22 janvier. Le 19 janvier, il a rencontré le Président Kabila, à la suite de quoi il a organisé trois jours de consultations avec les intervenants nationaux. Le G7 et la Dynamique de l'opposition, ainsi que le Front Citoyen 2016, ont refusé de le rencontrer, mais Eve Bazaiba, du Mouvement de libération du Congo, qui fait partie de la Dynamique de l'opposition, a accepté. Elle aurait réaffirmé que son parti s'opposait à la tenue du dialogue national, revenant sur le risque qu'il soit utilisé pour contourner la Constitution et prolonger le mandat du Président Kabila au-delà de 2016.

7. Le 4 février à Bruxelles, M. Kodjo s'est entretenu avec le Président de l'UDPS Étienne Tshisekedi pour l'encourager à participer au lancement du dialogue

national. Le jour même, à l'issue de la réunion, M. Tshisekedi a publié un communiqué dans lequel il a déclaré que l'UDPS respectait la Constitution et souhaitait une alternative démocratique au pouvoir en 2016, mais rejetait un dialogue planifié unilatéralement par le Président Kabila. Le 6 février, M. Kodjo a regagné Kinshasa pour une autre série de consultations avec le Gouvernement, les partis politiques et les autres intervenants.

8. Dans un communiqué conjoint du 16 février, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations Unies ont prié tous les acteurs politiques congolais de n'épargner aucun effort, dans les limites de la Constitution du pays, pour assurer la tenue d'élections dans de bonnes conditions, préserver la paix et renforcer la démocratie, y compris dans le cadre d'un processus politique. Elles ont rappelé que la décision de l'Union africaine de nommer Edem Kodjo envoyé spécial et les efforts que celui-ci déployait sur le terrain s'inscrivaient dans le cadre des instruments pertinents de l'Union africaine, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Elles ont également insisté sur l'importance du dialogue et prié instamment tous les acteurs politiques congolais de coopérer pleinement avec l'envoyé de l'Union africaine. Dans une déclaration du 20 février, le G7 a répondu qu'il était prêt à participer à des négociations directes entre acteurs politiques, mais pas au dialogue proposé par le Président Kabila. Il a engagé les quatre organisations qui avaient signé le communiqué à tout faire pour que le Président Kabila respecte la Constitution. En outre, tout en se félicitant qu'il soit fait référence, dans le communiqué, à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, il a déploré qu'il ne soit pas question des violations massives des droits de l'homme ni des restrictions des libertés individuelles et des libertés publiques commises dans le pays. Le 21 février, le secrétaire général de la majorité présidentielle et Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, a déploré le refus de l'opposition de participer au dialogue national et qualifié d'inconstitutionnelle la proposition faite par le G7 (dans sa déclaration du 20 février) de nommer un président par intérim au cas où l'élection présidentielle serait reportée au-delà de novembre 2016. Le 22 février, les médias ont rapporté que de l'avis de Toussaint Tshilombo, ex-Ministre de l'information et membre de haut rang du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), les auteurs du communiqué conjoint du 16 janvier demandaient la tenue d'élections « en temps voulu », pas le respect des délais prescrits par la Constitution.

9. Conformément au calendrier annoncé par la coalition de la Dynamique de l'opposition concernant la tenue d'une série de manifestations pacifiques (voir plus haut le paragraphe 4), l'opposition a organisé le 16 février une journée « ville morte », qui a été observée principalement à Bukavu, Goma, Kinshasa, Moba et Uvira et, dans une moindre mesure, à Lubumbashi et Mbuji-Mayi. À Kinshasa, la police s'est positionnée aux principaux carrefours, et certains magasins sont restés fermés ou ont ouvert plus tard que d'habitude dans la matinée. Aucun incident notable n'a été signalé. Les avis étaient partagés : la majorité présidentielle a qualifié la manifestation d'échec cuisant, tandis que les partis d'opposition ont dit qu'elle était un succès et demandé au Président Kabila de tirer de la « mobilisation généralisée » les conclusions qui s'imposaient.

10. La MONUSCO a recensé plus de 45 arrestations en rapport avec la manifestation, à Goma, Kinshasa, Lubumbashi et Uvira. Nombre des personnes arrêtées étaient des militants de la société civile ou des membres de l'opposition,

dont le député Martin Fayulu, placé en détention provisoire le 14 février, juste avant la journée « ville morte ». Si la majorité des détenus, dont Martin Fayulu, ont ensuite été relâchés sans mise en accusation, le procès de six membres du mouvement Lutte pour le changement (LUCHA) s'est ouvert devant la Haute Cour de Goma le 18 février. Le 24 février, ils ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans.

11. Lors de ma visite en République démocratique du Congo, les 23 et 24 février, j'ai rencontré le Président Kabila, son Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, ainsi que des représentants des partis politiques de la coalition au pouvoir, de l'opposition et de la société civile. J'ai encouragé toutes les parties à poursuivre le dialogue et à faire preuve de retenue face aux difficultés posées par le processus électoral, afin de promouvoir les principes consacrés par la Constitution.

12. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial a continué d'user de ses bons offices pour promouvoir le dialogue entre les acteurs politiques (toutes tendances confondues) et les représentants de la société civile, encourageant les intervenants à parvenir à un consensus pour sortir de l'impasse électorale et priant instamment l'ensemble des parties de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de se garder de tout acte de violence.

13. Mon Représentant spécial a intensifié sa collaboration avec le Président Kabila, qui s'est déclaré prêt à renforcer la coopération avec la MONUSCO et à reprendre les débats sur l'élaboration conjointe d'une stratégie de sortie pour la Mission. Les dirigeants de la MONUSCO et le Ministre des affaires étrangères, Raymond Tshibanda, ont tenu deux réunions sur la question. Le 11 janvier, le Président Kabila a autorisé la reprise de la coopération entre les FARDC et la MONUSCO dans les opérations menées contre les groupes armés. Le 28 janvier, la MONUSCO et le Gouvernement ont signé un accord technique définissant les modalités de cette coopération et, le 23 février, le commandement des FARDC a donné l'ordre de mettre l'accord en application et de reprendre les opérations de neutralisation avec l'appui de la MONUSCO.

14. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a continué de s'efforcer d'honorer ses engagements nationaux au titre de l'Accord-cadre. Le 31 décembre 2015, le Président Kabila a signé deux décrets présidentiels par lesquels il a gracié neuf membres du mouvement politico-religieux Bundu Dia Kongo qui purgeaient des peines de réclusion à vie ainsi que tous les prisonniers congolais et étrangers d'au moins 70 ans qui n'avaient pas été condamnés pour des crimes violents. Le 5 janvier, le Ministre de la justice, Alexis Thambwe, a déclaré que 1 200 délinquants qui avaient purgé au moins un quart de leur peine seraient libérés, ajoutant que cette décision et les décrets présidentiels visaient à adoucir la situation politique en prévision du dialogue national. En ce qui concerne la décentralisation, le Gouvernement a pris des mesures pour donner suite au décret du 9 décembre qui définit les responsabilités des commissaires spéciaux nommés en novembre 2015 pour administrer les 21 nouvelles provinces jusqu'à l'élection des gouverneurs de province. Les directives d'application qui accompagnent le décret ont été communiquées aux commissaires le 7 janvier. Enfin, dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, le projet de loi de programmation sur les Forces armées qui était en souffrance depuis 2013 a été examiné par le Comité interministériel et le Président Kabila.

15. La MONUSCO a continué d'aider le Gouvernement à honorer ses engagements nationaux au titre de l'Accord-cadre. Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, la MONUSCO a continué de chercher, par l'intermédiaire des mécanismes de coordination internationaux, à améliorer la cohérence de l'aide apportée au Gouvernement par les partenaires internationaux. Les moyens logistiques des FARDC ont été renforcés, mais le Gouvernement doit encore allouer des fonds supplémentaires pour appuyer leurs opérations dans la durée.

B. Préparation des élections

16. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a continué de rencontrer des difficultés dans l'organisation des élections, plusieurs fois retardées. Selon son président, Corneille Nangaa, les retards tenaient essentiellement au fait que des modifications devaient être apportées au cadre législatif, que des fonds devaient encore être versés par le Gouvernement et qu'une décision politique devait être prise sur les différentes possibilités envisageables pour la révision partielle ou totale de la liste électorale.

17. Le 10 janvier, le Président de la CENI a déclaré dans les médias que la Commission travaillait à l'élaboration d'un calendrier électoral révisé qui dépasserait probablement le délai prévu par la Constitution pour l'élection présidentielle. Lors d'une conférence de presse tenue le 14 janvier, le G7 a condamné cette déclaration au motif qu'elle jouait en faveur de la majorité présidentielle et était sciemment contraire à la Constitution. Il a proposé un calendrier pour la tenue des élections provinciales, législatives et présidentielle au cours du dernier trimestre de 2016, de façon à ce que les délais prescrits par la Constitution soient respectés. Il a également demandé au Gouvernement d'assumer ses responsabilités pour lever les obstacles qui empêchaient la Commission d'avancer dans l'organisation des élections.

18. Le 2 février, le Premier Ministre, Matata Ponyo, a annoncé que 22 millions de dollars des États-Unis avaient été versés à la CENI, suivis d'un deuxième versement de 20 millions de dollars le 18 février. Le 10 février, la CENI a annoncé le lancement d'un appel d'offres pour l'achat de matériel et de services destinés à l'actualisation de la liste électorale, et déclaré que les élections indirectes des gouverneurs et vice-gouverneurs des 21 nouvelles provinces se tiendraient le 26 mars.

19. Le 28 janvier, lors d'une rencontre avec les partenaires internationaux, la CENI a fait part de sa décision de procéder à une révision complète de la liste électorale, qui devrait prendre environ 16 mois. Certains partenaires étaient inquiets quant au délai. Le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, Evariste Boshab, a confirmé que le Gouvernement s'était engagé à verser 300 millions de dollars des États-Unis à la CENI pour préparer les élections. Un certain nombre de donateurs ont fait savoir qu'ils étaient prêts à appuyer la mise à jour de la liste électorale à condition qu'un calendrier électoral consensuel et un plan de décaissement des fonds publics à l'intention de la CENI soient en place.

20. Comme je l'ai dit dans mon dernier rapport (S/2015/1031), la CENI a demandé à bénéficier de l'appui logistique de la MONUSCO aux fins de la mise à jour de la liste électorale. Suite à cette demande, mon Représentant Spécial s'est entretenu avec le Président de la CENI le 11 janvier, puis avec le Vice-Président de

la CENI, Norbert Katintima, le 26 janvier, pour discuter des plans préliminaires de révision de la liste électorale.

21. Le fonds commun multipartenaires pour le Projet d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC), géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), n'était encore financé qu'à hauteur d'environ 6 %, sur un budget d'appui au processus électoral estimé à 123,3 millions de dollars des États-Unis.

C. Sécurité

22. La sécurité est restée précaire dans l'est de la République démocratique du Congo et elle s'est détériorée dans certains secteurs des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Union des patriotes pour la défense des innocents (UPDI) et d'autres groupes Maï-Maï sont restés actifs dans les territoires de Beni et de Lubero (Nord-Kivu), les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI) restant actives dans le territoire d'Irumu et les Maï-Maï Simba dans le territoire de Mambasa (Ituri), représentant une grave menace pour les civils.

23. Dans le Nord-Kivu, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont tenté de neutraliser les ADF dans le cadre de l'opération Sukola I. Bien qu'affaiblies, les ADF ont poursuivi leurs attaques brutales contre des civils, les FARDC et la MONUSCO. Depuis le 24 décembre 2015, un groupe composé de membres présumés des ADF et d'éléments affiliés a perpétré au moins 22 attaques, faisant 26 morts chez les civils et 18 chez les soldats des FARDC. Le 24 décembre à Vemba, à l'est de Mavivi, cinq civils ont perdu la vie dans un accrochage violent avec des membres présumés des ADF, et cinq autres ont été tués le 5 janvier à Nyaleke, à l'est de Beni. Le même jour, des membres présumés des ADF ont tendu une embuscade à des soldats des FARDC sur la route Mbau-Kamango, tuant deux soldats et en blessant trois autres. Le 13 janvier, l'attaque de la position des FARDC à Opira, au sud d'Eringeti, par des membres présumés des ADF, a fait six morts parmi les soldats des FARDC, ce qui a incité les FARDC et la MONUSCO à augmenter le nombre de patrouilles dans la zone.

24. La MONUSCO a appuyé les opérations des FARDC et procédé à plusieurs reprises à des tirs d'artillerie depuis ses hélicoptères d'attaque contre des positions des ADF. Le nombre de morts ou de blessés reste à déterminer. Des cibles spécifiques ont été repérées grâce à des systèmes de drones aériens et en coordination avec les FARDC. Les 11 et 16 janvier, des membres présumés des ADF et d'autres éléments armés qui leur sont affiliés ont ouvert le feu sur des hélicoptères de la MONUSCO dans le territoire de Beni. Bien que les hélicoptères aient été touchés les deux fois, il n'y a eu ni dégâts, ni blessés à déplorer.

25. L'opération Sukola II menée par les FARDC contre les FDLR s'est poursuivie dans le Nord et le Sud-Kivu sans l'appui de la MONUSCO. Dans le Nord-Kivu, les opérations se sont poursuivies dans les secteurs de Nyanzale et de Tongo, dans le territoire de Rutshuru, et de nouvelles opérations ont également été menées dans les territoires de Lubero et de Walikale, dans le sud et l'est de la province. Ces nouvelles opérations ont exacerbé les tensions entre les populations hutu et nande, alimentées par une série d'attaques menées contre les positions des FDLR à Buleusa et à Lusamambo et dans les environs. Les FDLR ont également répliqué pour tenter de reprendre du terrain aux FARDC et aux coalitions Maï-Maï. Les 30 et le

31 décembre, des éléments présumés des FDLR ont attaqué les villages de Bukumbirwa, Buyamusha et Tusala à l'ouest de Buleusa, pillant et incendiant de nombreuses habitations, ce qui a donné lieu à des meurtres de représailles de la part des deux parties, à des enlèvements, à des déplacements massifs de civils et à l'incendie de centaines de maisons. Ces violences ont entraîné le déplacement de quelque 75 000 personnes depuis le mois d'octobre 2015. L'accrochage le plus grave s'est produit le 7 janvier, lorsque des membres présumés des FDLR ont attaqué le village de Miriki, dans le territoire du Lubero, tuant 16 civils nande et attisant de ce fait les tensions entre les populations hutu et nande, que ce soit dans le village ou dans les environs. Les autorités du Nord-Kivu ont déployé des effectifs supplémentaires de la Police nationale congolaise (PNC) et des soldats des FARDC dans les secteurs de Buleusa et Lusamabo, espérant ainsi faciliter le retour de certains des civils qui avaient fui les violences.

26. Dans le Sud-Kivu, les opérations menées dans le cadre de Sukola II se sont poursuivies dans les territoires de Kalehe, Kabare, Mwenga et Shabunda, malgré certaines informations indiquant que les FDLR avaient repris des secteurs du territoire de Mwenga, en particulier ceux dont les FARDC s'étaient retirés. Les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les factions Maï-Maï Raïa Mutomboki dans les territoires de Mwenga et de Shabunda, et contre les Maï-Maï Yakutumba dans le territoire de Fizi, résultant en la reddition de 332 membres des Maï-Maï Raïa Mutomboki et Maï-Maï Yakutumba. La MONUSCO a reçu des informations non confirmées selon lesquelles des éléments armés venus du Burundi et du Rwanda se seraient infiltrés en RDC, principalement dans le territoire d'Uvira. Les FARDC et la MONUSCO ont continué de patrouiller dans la zone frontalière entre le Sud-Kivu et le Burundi.

27. En Ituri, les opérations militaires contre les FRPI se sont poursuivies dans le cadre de l'opération « Clean Sweep » menée conjointement par les FARDC et la MONUSCO pour démanteler les camps du FRPI dans les zones situées au nord-ouest d'Aveba. Les FARDC y ont déployé un bataillon venu de Kisangani pour renforcer leurs positions. Toutefois, des membres présumés des FRPI ont continué de représenter une grave menace pour les civils, se livrant à des raids violents, à des pillages et à des enlèvements dans le sud du territoire d'Irumu. Dans le territoire de Mambasa, des groupes Maï-Maï ont continué d'attaquer des civils et de piller leurs biens, essentiellement autour des sites miniers et des marchés. Entre le 24 décembre et le 18 février, on a dénombré 17 morts, une femme violée et huit blessés parmi les civils. Les relations entre les populations bila et nande sont restées tendues à la suite de l'enlèvement et de l'assassinat, le 13 janvier, d'un chef traditionnel bila par des membres présumés de la population nande. En janvier, la MONUSCO et les autorités provinciales ont lancé un programme de dialogue entre les communautés afin de prévenir l'escalade des tensions ethniques dans les territoires d'Irumu et de Mambasa.

28. Les tensions et la violence ont ressurgi entre les populations hima et lendu sur des questions liées à l'accès à la terre et à des vols de bétail dans le territoire d'Irumu, résultant en la mort de quatre Lendu dans le secteur de Lagabo, en décembre 2015, et d'un autre à Tshabo, le 26 janvier. Outre les campagnes de sensibilisation menées par les autorités provinciales, la MONUSCO a rencontré des représentants des deux populations à Lagabo afin de promouvoir un règlement pacifique du conflit.

29. De 150 à 200 membres de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), venant principalement de République centrafricaine, sont restés dans l'est de la République démocratique du Congo à la suite des pressions exercées par la Force régionale d'intervention de l'Union africaine en République centrafricaine. Ils ont continué à s'attaquer à des civils, y compris en tendant des embuscades et en se livrant à des pillages et à des enlèvements dans les territoires d'Ango et de Bondo, dans le district du Bas-Uélé. Au cours de la période considérée, la LRA a également enlevé 24 personnes, principalement pour les utiliser comme porteurs. Quinze ont réussi à s'échapper. Des actes de banditisme, perpétrés par des éléments armés non identifiés soupçonnés d'être des Congolais utilisant le mode opératoire de la LRA, et des actes de braconnage perpétrés par des membres de la LRA se sont poursuivis dans les provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé. Du 23 décembre 2015 au 15 janvier 2016, la MONUSCO a appuyé les opérations des FARDC contre des membres résiduels de la LRA, notamment en mettant en place trois bases d'opérations mobiles à Duru, à Faradje et à Bangadi dans le Haut-Uélé. Menées avec les FARDC et la Force d'intervention régionale, les opérations ont principalement consisté à collecter des informations sur les positions de la LRA.

30. Dans le district du Tanganyika, dans le Sud-Kivu, des éléments Maï-Maï affiliés au groupe Yakutumba ont lancé des attaques répétées sur la base maritime des FARDC près de Kabimba, sur les rives du lac Tanganyika. Bien qu'ils n'aient pas réussi à s'en emparer, leur présence continue d'être une menace pour la population locale. Les Maï-Maï Kata-Katanga continuent également de représenter une menace pour la population civile dans les territoires de Manono et Moba, en particulier dans les zones où les FARDC n'ont qu'une présence limitée.

Protection des civils et neutralisation des groupes armés

31. La MONUSCO a continué d'axer ses efforts sur la protection des civils, notamment dans le cadre de la neutralisation des groupes armés dans les zones relevant de sa compétence. Elle a également continué de mener certaines activités militaires avec les FARDC, en mettant l'accent sur les opérations contre les ADF dans le secteur de Beni et contre les FRPI dans la province de l'Ituri. Quatre missions d'évaluation conjointes de la MONUSCO et deux missions d'équipes mixtes de protection des civils ont été menées dans ces secteurs, afin de revoir les plans et de renforcer la protection des civils menacés. La Force de la MONUSCO a réalisé des patrouilles de jour et de nuit, des déploiements mobiles et des exercices de déploiement aérien rapide de ses bataillons d'intervention rapide.

32. Dans le territoire de Beni, la brigade d'intervention de la force de la MONUSCO a redéployé une base opérationnelle de compagnie pour renforcer la sécurité dans la ville d'Erigenti à la suite d'attaques des ADF. La police de la MONUSCO a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie conjointe avec la police nationale afin de renforcer la sécurité dans la ville de Beni. La mise en place de patrouilles communes et la formation des policiers congolais ont contribué à stabiliser la situation dans la ville de Beni et à prévenir meurtres, pillages et attaques ciblées.

33. À la suite d'une attaque présumée des FDLR sur le village de Miriki, dans le territoire de Lubero, le 7 janvier, au cours de laquelle des accrochages entre les FDLR et des groupes Maï-Maï ont exacerbé les tensions ethniques, la MONUSCO a rapidement renforcé sa base opérationnelle de Miriki et déployé du personnel civil

pour consolider son dispositif de protection. Sur l'insistance de la MONUSCO, les autorités nationales ont envoyé 45 policiers sur place et augmenté les effectifs des FARDC dans la région. La MONUSCO a également aidé la police à assurer la sécurité des camps de déplacés et de réfugiés situés à proximité. Les menaces d'attaques de représailles sur un camp de déplacés hutu installé à proximité de la base opérationnelle de Miriki ont pu être déjouées grâce aux efforts conjoints des autorités congolaises, des acteurs humanitaires et de la MONUSCO.

34. Avec l'appui de la MONUSCO, les autorités nationales, provinciales et traditionnelles de Miriki ont lancé des initiatives visant à favoriser le dialogue et la réconciliation dans le territoire de Lubero, au sud. Dans le territoire de Rutshuru, la MONUSCO a facilité le dialogue entre les différentes ethnies et appuyé la création d'un comité traditionnel de paix en vue d'améliorer les relations entre communautés. À Kinshasa, la MONUSCO a rencontré des députés hutu et nande pour les inciter à engager une action politique destinée à prévenir de nouveaux actes de violence et à trouver des solutions pour neutraliser les groupes armés sévissant à Lubero et dans les environs.

35. En moyenne, 190 messages d'alerte rapide ont été transmis chaque mois dans le cadre du réseau d'alerte locale. Quatre-vingt-dix pour cent de ces alertes ont donné lieu à une intervention; les 10 % restants n'ont pas donné lieu à une intervention du fait du nombre insuffisant de membres des FARDC et de la police congolaise, du manque de moyens logistiques à la disposition des forces de sécurité congolaises, d'une coordination insuffisante entre la MONUSCO et les FARDC contre les ADF et les FDLR et de la fuite des suspects avant l'arrivée des équipes d'intervention.

36. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'appuyer les efforts de la MONUSCO en faveur de la protection des civils et détruit 75 restes explosifs de guerre, 214 armes, 1 537 munitions et 170 233 munitions pour armes de petit calibre pour les FARDC. Il est important de conserver une capacité de gestion des engins explosifs adaptée.

D. Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

37. De nouveaux progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la Phase III du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR III), bien que le Gouvernement n'ait pas consacré de nouveaux fonds au financement de ce programme depuis novembre 2015. L'Unité d'exécution du PNDDR a démobilisé 575 combattants pendant la période à l'examen, ce qui porte à 5 330 le nombre total d'ex-combattants démobilisés depuis le début du programme, en mai 2015. Le 22 janvier, la MONUSCO a repris la distribution de vivres et d'articles non alimentaires au PNDDR II, qu'elle avait suspendue depuis le 20 septembre 2015.

38. Le 24 février, des allégations faisant état de l'assassinat d'un ex-combattant ont été à l'origine d'affrontements entre des ex-combattants des FDLR et les FARDC au camp de Kitona, géré par le Gouvernement. Au moins sept personnes auraient trouvé la mort. Le Centre de réinsertion financé par la MONUSCO a également été considérablement endommagé.

39. La construction de deux centres de préparation à la réinsertion situés à Kamina et à Kitona et financés par la MONUSCO s'est poursuivie, et les travaux du centre de Kitona sont terminés depuis le 29 janvier. Quelque 2 660 ex-combattants à Kamina et 1 546 à Kitona suivent des cours de formation professionnelle qui devraient se terminer le 31 mars. Le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale destiné à financer la phase de réintégration est devenu opérationnel et les contributions reçues s'élèvent à 26 millions de dollars. Dans le même temps, les FARDC ont recruté dans leurs rangs 301 ex-combattants du camp de Kitona et 280 du camp de Kamina.

40. La MONUSCO a continué de fournir de la nourriture, des médicaments et du carburant pour appuyer les 1 348 ex-combattants des FDLR et les membres de leur famille accueillis dans les camps de transit de Kanyabayonga (Nord-Kivu) et de Walungu (Sud-Kivu), ainsi qu'au camp de Kisangani (Tshopo), géré par l'État.

E. Consolidation de l'autorité de l'État et stabilisation

41. Le Gouvernement, grâce à son plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé (STAREC), et avec l'appui de la MONUSCO, a commencé à élaborer de nouvelles initiatives en matière de stabilisation qui seront financées en 2016 par le nouveau Fonds d'affectation spéciale pour la cohérence en matière de stabilisation, qui a été mis en place grâce à des promesses de financement du Fonds pour la consolidation de la paix, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Ces programmes visent à mettre en œuvre les stratégies et les plans de stabilisation provinciale, l'accent étant mis sur l'amélioration de la concertation avec les représentants des États, le renforcement de la sécurité et des autorités de l'État, la mise en place d'activités de relèvement économique à l'intention des populations vulnérables et la proposition de solutions à d'autres griefs liés au conflit.

F. Situation des droits de l'homme

42. La situation des droits de l'homme est restée préoccupante au cours de la période considérée. La MONUSCO a observé une tendance à la limitation de l'espace politique, s'accompagnant d'une augmentation des violations du droit à la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique. La Mission a continué de constater de telles violations, notamment des arrestations arbitraires et des cas de harcèlement de militants de la société civile, de professionnels des médias et de dirigeants des partis de l'opposition, y compris l'interruption de certaines réunions et manifestations de l'opposition ou le refus par les pouvoirs publics de les autoriser. La plupart de ces violations n'ont fait l'objet d'aucune enquête ni mesure corrective de la part des autorités nationales. La police nationale et l'Agence nationale de renseignements (ANR) seraient responsables de la majorité des violations signalées. Depuis mon dernier rapport, sept manifestations programmées ou organisées par des partis d'opposition ou des organisations de la société civile ont été soit violemment réprimées ou dispersées par les forces de sécurité, soit interdites par les autorités locales. Au moins neuf manifestations, dont cinq organisées par la majorité présidentielle, ont eu lieu au cours de la même période, sans entrave d'aucune sorte de la part des autorités.

43. Des groupes armés, dont les ADF, les FDLR, les FRPI, la LRA et les Maï-Maï ont continué de commettre de graves violations des droits de l'homme dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Au cours de la période considérée, les combattants de l'ADF ont été responsables d'au moins 29 violations graves des droits de l'homme. Des combattants du FRPI seraient responsables de 52 violations graves des droits de l'homme, les FDLR de 25, Nduma Defense of Congo (NDC) de 11 et les Maï-Maï Nyatura de 10. Du 5 au 13 janvier 2016, la MONUSCO a déployé une équipe conjointe de vérification dans les secteurs de Kayna, Kirumba, Luofu et Miriki dans le Nord-Kivu pour enquêter sur des présomptions de crimes graves commis par certains de ces groupes. L'équipe a rencontré plus de 120 sources et eu la confirmation qu'un total de 162 violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire avaient été commises par certains de ces groupes armés entre le 1er novembre 2015 et le 7 janvier 2016. Ces violations auraient eu lieu dans le cadre d'attaques à caractère ethnique lancées afin d'étendre le contrôle sur le territoire.

44. La MONUSCO, par l'intermédiaire de ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires, a continué d'apporter un appui technique aux autorités judiciaires militaires en procédant à des enquêtes et en organisant des audiences foraines dans plusieurs localités des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, pour divers crimes tels que des meurtres, des viols et le recrutement d'enfants soldats. La Mission a également fourni un appui aux autorités judiciaires civiles dans le cadre d'enquêtes et de poursuites relatives à des crimes graves commis dans les provinces de l'est. Par l'intermédiaire du groupe des crimes graves de la Police des Nations Unies, la MONUSCO a renforcé les capacités de la police nationale à enquêter sur le financement des groupes armés et leur implication dans le trafic de ressources naturelles. La MONUSCO a également dispensé une formation au personnel congolais civil, militaire et de police dans les prisons de Bunia (Ituri) et d'Uvira (Sud-Kivu) sur la sécurité dans les prisons et la gestion des incidents.

45. Le 2 janvier, le Président Kabila Sénat a promulgué la loi portant application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Violences sexuelles

46. La MONUSCO a recensé 60 victimes de violences sexuelles liées au conflit, dont huit filles et un garçon. Les groupes armés ont été à l'origine de 83,3 % de ces cas et les acteurs étatiques de 16,6 %. La MONUSCO a continué d'enquêter sur les allégations de viol d'au moins 20 femmes commis dans le territoire de Walikale entre le 5 et le 12 janvier. Dans les zones à risque du Nord-Kivu, la MONUSCO a organisé des patrouilles sur les marchés dans le but de renforcer la protection des femmes. L'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit et la MONUSCO ont continué d'aider le Gouvernement à élaborer un projet de loi sur la protection des victimes et des témoins.

Protection de l'enfance

47. La MONUSCO a recensé 242 cas de violations graves des droits de l'enfant, ce qui représente une augmentation nette par rapport aux 199 cas attestés lors de la dernière période. Au total, 174 enfants (156 garçons et 18 filles) ont été démobilisés

ou se sont échappés au cours de la période, ce qui montre une augmentation du nombre d'enfants libérés par des groupes armés par rapport à la période précédente. Les principaux groupes armés à recruter des enfants ont été les FDLR (49), le FRPI (29), les Maï-Maï Nyatura (29), les Maï-Maï Rayia Mutomboki (17) et les NDC Cheka (13). Quinze garçons qui étaient associés à des groupes armés ont été arrêtés par les FARDC (13) et la police nationale (2) en Ituri et dans le Nord-Kivu, et cinq sont toujours en détention.

48. Avec l'appui de la MONUSCO et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Commandement général des écoles militaires (CGEM) a contrôlé les nouvelles recrues des FARDC et constaté qu'il y avait 84 enfants parmi elles, qui ont été démobilisés. En janvier, le CGEM a demandé aux chefs d'état-major des FARDC de sanctionner les recruteurs.

G. Situation humanitaire

49. Comme j'en ai été témoin lors de la visite que j'ai effectuée dans l'est du pays le 23 février, la situation humanitaire en République démocratique du Congo est demeurée un grave sujet de préoccupation, du fait de l'activité des groupes armés, des violences intercommunautaires, de la poursuite des déplacements de population et de l'afflux de réfugiés. Les opérations militaires menées contre les groupes armés ont également créé des déplacements de population dans certaines régions.

50. L'insécurité continue d'entraver l'accès humanitaire. Un nombre croissant d'acteurs humanitaires ont dû suspendre leurs programmes en raison de menaces contre la sécurité dans les territoires d'Irumu (Ituri), de Beni et de Lubero (Nord-Kivu) et de Shabunda (Sud-Kivu), ce qui a une incidence sur des milliers de personnes dans le besoin.

51. Au cours de la période considérée, on a dénombré 1,5 million de déplacés et quelque 169 000 réfugiés en République démocratique du Congo. Parmi les réfugiés, plus de 100 000 proviennent de la République centrafricaine, quelque 30 000 du Rwanda et environ 23 000 du Burundi. Le démantèlement des sites d'accueil de déplacés dans l'est de la République démocratique du Congo par le Gouvernement, sans avoir suffisamment consulté les organismes d'aide humanitaire, a contribué à de nouveaux déplacements de certaines des populations les plus vulnérables, en particulier des femmes et des enfants. Le 12 janvier, la fermeture par le Gouvernement du camp de Mukoto, sur le territoire de Masisi dans le Nord-Kivu, a provoqué un nouveau déplacement de 4 250 personnes. La communauté humanitaire a encouragé le Gouvernement à respecter ses obligations internationales, notamment celles qui ont trait à la fermeture des camps de déplacés.

52. Le Plan d'intervention humanitaire pour 2016, d'un coût de 690 millions de dollars, vise 6 millions de personnes, ce qui représente une augmentation de 0,8 million de personnes ayant besoin d'aide par rapport à 2015.

H. Situation économique

53. Si la stabilité macroéconomique se maintient avec un taux annuel d'inflation de l'ordre de 0,8 %, un déficit budgétaire estimé à 1,3 milliard de dollars pour 2016 a été annoncé lors d'une réunion du Conseil des ministres, le 22 janvier. Selon

certaines sources, ce déficit tient à la baisse continue des prix des principaux produits d'exportation. Afin de stabiliser et de stimuler l'économie, le Conseil des ministres a adopté, le 26 janvier, une série de mesures visant à favoriser plus de transparence dans les industries extractives, à rationaliser la gestion des entreprises publiques, à attirer les investissements étrangers par la promotion d'un meilleur climat des affaires et à encourager les partenariats public-privé.

I. Évolution de la situation régionale

54. Peu de progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013, notamment en ce qui concerne le rapatriement des anciens éléments du Mouvement du 23 mars (M23) malgré les initiatives de l'équipe spéciale créée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) sur le rapatriement des anciens éléments du M23 en décembre 2015.

55. Le 14 janvier, les membres du Comité technique d'appui se sont réunis à Nairobi pour examiner la situation dans la région et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Le 28 janvier, à Addis-Abeba, en marge du Sommet de l'Union africaine, le mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre s'est réuni au niveau ministériel. J'ai fourni des informations détaillées sur les objectifs et les résultats de ces réunions dans mon rapport de mars sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre (S/2016/XXX).

56. Le 11 février, le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Ignace Gata Mavita wa Lufuta, a adressé au Conseil de sécurité une lettre dans laquelle il a exprimé son inquiétude au sujet de l'infiltration de réfugiés recrutés, formés et armés du Rwanda au Burundi à travers le Sud-Kivu et a demandé que les engagements pris au titre de l'Accord-cadre soient respectés. De hauts responsables du Gouvernement rwandais ont rejeté à plusieurs reprises toute implication du Rwanda dans de telles activités.

57. Le 24 février, j'ai participé à la Conférence sur l'investissement dans le secteur privé, que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a organisée à Kinshasa en vue de promouvoir les investissements dans la région des Grands Lacs comme un moyen d'assurer une paix et une sécurité durables.

III. Déploiement de la MONUSCO et mise en œuvre de son mandat

58. Dans sa résolution 2211 (2015), le Conseil de sécurité a approuvé ma proposition antérieure tendant à réduire de 2 000 hommes l'effectif autorisé de la MONUSCO, ce qui a été mené à bien.

59. Dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, j'ai donné pour instructions à toutes les missions de signaler au Siège tout refus d'obéissance aux ordres donnés par le commandant de la Force ou le chef de la police civile, qu'il soit ou non motivé par de nouvelles mises en garde nationales. Le Secrétariat informera immédiatement l'État Membre concerné et, à intervalles réguliers, le Conseil de sécurité, et ordonnera le rapatriement de l'unité concernée si aucune mesure corrective n'intervient.

Transformation de la Force

60. La transformation effective de la Force demeure un objectif important, qui ira de pair avec l'action visant à améliorer l'interopérabilité entre les brigades-cadres et la brigade d'intervention de la Force, tandis que se poursuivront les efforts visant à assurer des résultats.

61. Le développement des capacités devra permettre de fournir des équipements, une formation et des ressources suffisantes pour assurer le fonctionnement optimal de la Force. Dans ce contexte, le déploiement des premiers bataillons d'intervention rapide est en cours et le premier déploiement d'une compagnie s'est déroulé du 22 au 24 février. Le redéploiement de la Force a aussi progressé, ce qui permettra de disposer de contingents et de moyens au bon moment et au bon endroit, de manière non seulement à répondre aux menaces actuelles et futures, mais aussi à réduire au minimum les problèmes d'inefficacité. Trois bases ont été fermées dans le Nord-Kivu et en Ituri et une a été ouverte dans un autre lieu dans le Nord-Kivu au cours de cette période, l'objectif étant de concentrer au mieux les forces de la Mission face aux menaces que font peser les groupes armés. Un autre aspect de la stratégie consiste à renforcer les capacités des FARDC en matière de commandement et de contrôle, de planification, de logistique et de conduite des opérations en intégrant des fonctions habilitantes de plus en plus complexes telles que le renseignement et les moyens aériens, en vue d'aider les FARDC à assumer progressivement les responsabilités supplémentaires en matière de sécurité lors du retrait de la Force de la MONUSCO. Cet appui serait fondé sur une demande officielle émanant du Gouvernement adaptée à chaque opération.

Examen en plusieurs phases

62. Un examen global et concerté en plusieurs phases de la MONUSCO a commencé en février, le but étant de parvenir à une plus grande cohérence et efficacité dans l'exécution du mandat et l'utilisation des ressources. Une équipe composée de représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions s'est rendue à la MONUSCO du 3 au 9 février pour examiner les priorités stratégiques et l'approche globale pour l'exécution du mandat qui seront prises en compte dans le concept d'opérations révisé, qui sera élaboré à l'issue de l'adoption du mandat de la MONUSCO en mars et sur lequel reposeraient par la suite la planification par composante et un examen de la structure et de la dotation en effectifs de la Mission. Comme suite à ces consultations, il a été décidé que la priorité serait accordée au rôle politique de la MONUSCO, qui consiste à faciliter le dialogue entre les parties prenantes nationales dans le cadre de la Constitution congolaise et à appuyer la création d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles en tenant compte du fait que, pour trouver des solutions durables à la plupart des problèmes qui se posent en République démocratique du Congo, il faudrait s'attaquer aux aspects politiques du conflit et rechercher un règlement politique négocié. Les discussions qui ont eu lieu avec la MONUSCO sur la protection des civils et la neutralisation des groupes armés ont souligné la nécessité d'aborder ces questions comme une priorité à l'échelle de la Mission en mettant un accent plus marqué sur les initiatives non militaires, notamment une action dynamique de sensibilisation politique, une meilleure communication de l'information et une liaison efficace avec les collectivités. La MONUSCO a commencé à élaborer des stratégies adaptées, y

compris des initiatives militaires et non militaires, pour faire face à la menace que font peser les groupes armés.

Préparation des élections

63. La MONUSCO a progressé dans les préparatifs du processus électoral. La Mission a élaboré un plan commun pour la sécurité des élections fondé sur des scénarios possibles, qui comprend 18 plans de sécurité adaptés à des régions spécifiques et des mécanismes et moyens renforcés d'alerte rapide aux fins de l'appréciation de la situation dans l'ouest et le centre du pays, l'accent étant mis sur l'action préventive vu que le déploiement de la MONUSCO dans ces régions est limité. Des dispositions devront être prises pour renforcer la dissuasion et la sensibilisation, la surveillance du respect des droits de l'homme et la communication de l'information à ce sujet, et la formation de la police nationale afin d'atténuer les violences éventuelles liées aux élections. La Mission continuera à examiner le plan tout au long du processus électoral. Par ailleurs, elle accroît ses capacités de gestion interne des crises à Kinshasa. En outre, le déploiement d'une unité de police constituée supplémentaire dans la capitale sera achevé d'ici à la fin de mars, tandis que des plans visant à améliorer la mobilité et la capacité de réaction sont en cours d'élaboration avec le redéploiement des moyens aériens et des véhicules blindés de transport de troupes. La Force de la MONUSCO continuera de concentrer ses efforts sur les opérations dans l'est de la République démocratique du Congo, bien que les plans d'intervention d'urgence prévoient une capacité de réaction rapide. Après examen de sa configuration, en particulier eu égard au fait que la composante de police prévoit une augmentation des problèmes de maintien de l'ordre dans les mois à venir, la MONUSCO a conclu que son effectif policier actuel était suffisant compte tenu de la possibilité d'arrangements de coopération entre missions, en particulier en ce qui concerne les unités de police constituées, en cas de violences à grande échelle dans les zones où la Mission n'est pas déployée.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

64. La MONUSCO a estimé que son appui aux opérations menées par les FARDC contre les groupes armés, y compris celles dirigées contre les Forces démocratiques alliées (ADF) dans la région du Grand Nord du Nord-Kivu, n'avaient pas entraîné une augmentation notable des menaces contre le personnel et les installations des Nations Unies. Au cours de la période considérée, 60 incidents impliquant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés en République démocratique du Congo, dont 30 étaient liés à la sécurité, 28 étaient des accidents et 2 concernaient la détention de membres du personnel recruté sur le plan national. Les 30 incidents liés à la sécurité comprenaient 12 cambriolages, 8 vols, 5 vols à main armée, 3 manifestations publiques non violentes, un cas d'intrusion dans des locaux et un cas de surveillance hostile potentielle. Soixante-quinze pour cent des incidents de sécurité étaient des accidents de la route, le reste comprenant quatre incendies et une inondation.

V. Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles comprises

65. La MONUSCO a poursuivi ses efforts visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles en menant une vigoureuse campagne de prévention et en coordonnant mieux l'assistance aux victimes. Mon Représentant spécial a encouragé la sensibilisation aux normes de conduite et de discipline des fonctionnaires des Nations Unies au cours des visites qu'il a effectuées dans les bureaux de la MONUSCO dans l'ensemble du pays, en rappelant le personnel à ses obligations et en invitant les cadres et les chefs militaires à montrer l'exemple pour faire appliquer ma politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.

VI. Questions financières

66. Mon projet de budget pour le fonctionnement de la MONUSCO durant la période allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, qui s'élève à 1 275 288 800 dollars, a été soumis à l'Assemblée générale pour examen et approbation pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 mars 2016, le coût du fonctionnement de celle-ci serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée pour l'exercice 2016/17.

VII. Observations

67. Je tiens à remercier les autorités et le peuple congolais de leur chaleureuse hospitalité lors de ma récente visite en République démocratique du Congo. J'ai été heureux de constater par moi-même les progrès qui ont été accomplis depuis ma première visite dans le pays il y a plus de neuf ans. Par ailleurs, je trouve encourageants les progrès concrets enregistrés dans le renforcement des capacités des FARDC et, en particulier, l'engagement que le Gouvernement a pris de s'attaquer au problème du recrutement d'enfants et de progresser dans la mise en œuvre du plan d'action des FARDC contre la violence sexuelle, de préparer la réinsertion de milliers d'ex-combattants démobilisés et de poursuivre la réforme de la police. Ces efforts sont à saluer.

68. Malgré ces progrès, je suis préoccupé par la persistance des tensions politiques et par l'impasse dans laquelle se trouve le processus électoral. J'invite tous les acteurs politiques à œuvrer ensemble pour que les élections soient crédibles, inclusives et conformes à la Constitution. La tenue d'élections crédibles dans le respect de la Constitution est d'une importance cruciale pour consolider les efforts qui ont été déployés en République démocratique du Congo au cours des 10 dernières années. Je demande instamment aux acteurs politiques congolais de ne ménager aucun effort pour assurer la tenue d'élections crédibles en temps voulu et de préserver la paix. Les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques. À cette fin, j'engage tous les acteurs politiques congolais à participer de façon constructive à un dialogue politique véritable, qui place les intérêts nationaux au-dessus de tout, et à coopérer pleinement avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine, Edem Kodjo, à cet égard. Une crise constitutionnelle viendrait compromettre les nombreuses avancées politiques et économiques réalisées jusqu'ici et menacerait de

précipiter le pays dans un nouveau conflit. Je continuerai de collaborer avec les partenaires régionaux et internationaux afin de faire bien comprendre aux parties prenantes nationales qu'il faut éviter de compromettre les efforts collectifs et les investissements réalisés au cours des dernières années.

69. Je suis préoccupé par le fait que des restrictions sont de plus en plus imposées à l'espace démocratique, en particulier lorsque les membres de l'opposition, les journalistes et les représentants de la société civile sont visés. Je demande aux autorités de la République démocratique du Congo de respecter et de protéger les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, comme le prévoit la Constitution du pays. J'exhorte tous les dirigeants à s'abstenir de déclarations incendiaires incitant à la violence.

70. Des listes électorales mises à jour et crédibles constituent un impératif politique, qui jette les bases d'un processus électoral crédible. Par ailleurs, il ne faut ménager aucun effort pour faire en sorte que le processus électoral se déroule à un rythme accéléré. Certaines des conditions nécessaires pour que la CENI procède à une révision crédible des listes électorales – quoique pas toutes – sont réunies, et c'est dans ce contexte que la CENI a demandé l'appui de la MONUSCO pour la mise à jour des listes électorales. La Mission a estimé que cette assistance pourrait l'aider à jouer son rôle primordial dans l'organisation des élections, aider à renforcer la crédibilité de la révision des listes électorales en application des dispositions du paragraphe 20 de la résolution 2211 (2015) et lever cet obstacle à la tenue des élections dans les délais prévus. Je serais donc reconnaissant au Conseil de sécurité d'autoriser la Mission à commencer à fournir un appui technique et logistique à la CENI, en vue de la révision des listes électorales. Il faut, pour fournir cette assistance, gérer un certain nombre de risques. Étant donné qu'une révision complète des listes électorales pourrait entraîner un retard technique pour ce qui est de tenir les élections dans les délais fixés par la Constitution, il faudra sans cesse évaluer l'opération de révision afin de réduire ces risques. La CENI a donné son accord de principe pour que l'opération fasse l'objet d'une surveillance conjointe avec la MONUSCO, le PNUD et d'autres partenaires clefs, l'objectif étant de veiller à ce qu'elle soit menée dans les plus brefs délais et de manière crédible. En outre, pour gérer les risques, il importe que les principaux acteurs politiques s'accordent sur le calendrier et la portée de la révision des listes électorales. Je demande donc à toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts pour parvenir à ce consensus le plus rapidement possible.

71. La situation dans l'est de la République démocratique du Congo demeure une source de profonde préoccupation. Je suis consterné par la poursuite des attaques ciblées contre des civils sans défense dans les territoires de Beni, de Lubero et de Walikale dans le Nord-Kivu et en Ituri. Les groupes armés continuent de commettre de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et ont créé des conditions très préoccupantes pour les personnes déplacées et les communautés locales. La fragmentation croissante des groupes armés constitue non seulement une menace pour les civils, mais aussi un défi pour la neutralisation des groupes armés. Nous devons faire davantage pour protéger les civils innocents du fléau que représentent ces groupes armés.

72. Une solution purement militaire ne permettra pas de résoudre le problème des groupes armés. Pour s'attaquer plus efficacement à ce problème, il faut adopter des démarches adaptées et conjuguer judicieusement des mesures militaires et non

militaires. Les contingents de la MONUSCO doivent être prêts et déterminés à recourir à la force, y compris de manière préventive, contre quiconque constitue une menace pour la population civile. La lutte contre la menace posée par ces groupes armés exige aussi que la MONUSCO s'acquitte effectivement de ses responsabilités en améliorant l'efficacité de ses composantes militaire et de police. Si la conduite d'offensives ciblées en vue de neutraliser les groupes armés doit demeurer la tâche prioritaire de la Brigade d'intervention, des mesures doivent être prises d'urgence pour garantir une participation plus active des brigades-cadres à des opérations de neutralisation des groupes armés et de protection des civils. La MONUSCO continuera de jouer un rôle important dans le cadre d'opérations militaires robustes menées par tous les éléments de la Force, y compris, mais sans s'y limiter, la Brigade d'intervention, auxquelles s'ajoutent les activités menées par la police et la composante civile, en vue d'obtenir des résultats durables. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'extension de l'autorité de l'État et les efforts déployés pour lutter contre la base ou les réseaux d'appui ainsi que le financement des groupes armés, dont certains sont de nature criminelle, sont autant d'aspects essentiels pour la neutralisation des groupes armés qui appellent un regain d'intérêt.

73. Les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération demeurent pertinents et leur mise en œuvre d'une importance critique pour l'instauration d'une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. La mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et de l'Accord-cadre est toujours en proie à des difficultés, ce qui ne fait qu'accroître les risques encourus dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la sous-région. Je demande à tous les signataires de l'Accord-cadre d'honorer leurs engagements et d'œuvrer de concert pour faire en sorte que les acquis obtenus jusqu'à présent soient irréversibles.

74. Je me félicite de l'élan positif suscité à ce jour pour ce qui est d'approfondir le partenariat entre la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, notamment en ce qui concerne la signature, le 28 janvier, de l'accord technique en vue de la reprise de la coopération militaire dans la lutte contre les groupes armés prioritaires. Une coopération étroite entre le Gouvernement et la MONUSCO, alliant l'action militaire et non militaire, permettra plus efficacement de neutraliser les groupes armés et de protéger les civils. Le dialogue stratégique entre la MONUSCO et le Gouvernement demeure une instance importante pour traiter des sujets de préoccupation. Je me félicite des mesures prises par le Gouvernement et la Mission en vue de la mise au point d'une stratégie de retrait pour la MONUSCO, et je les encourage à mener rapidement à terme cette entreprise.

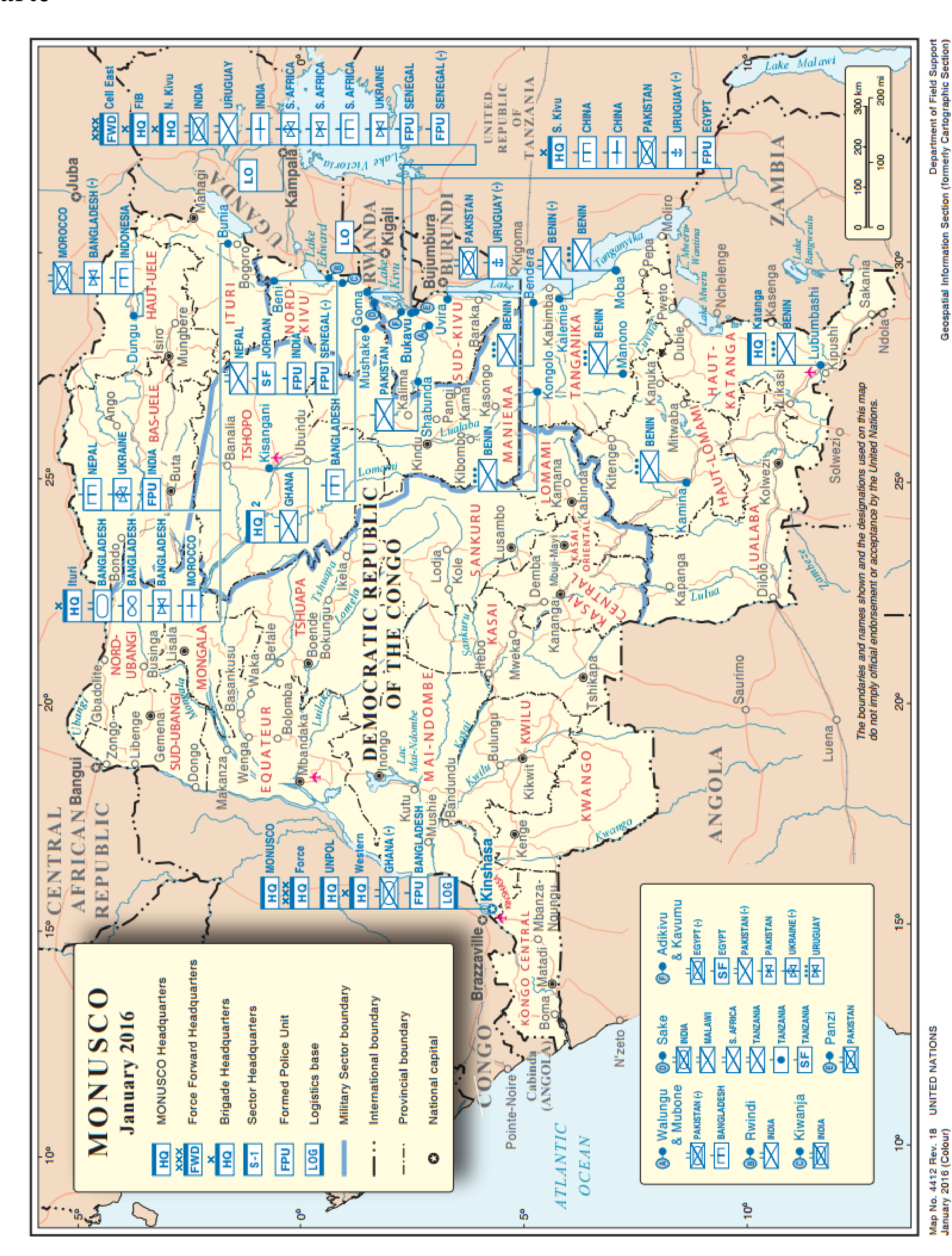
75. Dans ma lettre datée du 16 décembre 2015 (S/2015/983), j'ai proposé de réduire encore le personnel de 1 700 hommes, tout en tenant compte de la situation de plus en plus complexe en République démocratique du Congo et de la nécessité d'exécuter plus efficacement le mandat de la Mission dans les mois à venir. Cette proposition devrait être considérée comme une mesure concrète visant à faciliter la reprise du dialogue stratégique entre l'ONU et le Gouvernement en vue d'atteindre un objectif commun, à savoir le retrait progressif de la MONUSCO tout en préservant les acquis ainsi que les investissements réalisés et en évitant une résurgence grave de l'instabilité ou du conflit. Si elle est menée intégralement et avec les ressources nécessaires, la transformation de la Force permettrait à la Mission de continuer d'exécuter efficacement ses mandats relatifs à la protection et

à la neutralisation, de réagir rapidement et énergiquement face aux menaces dans tout l'est du pays et de couvrir les zones touchées par le conflit, alors même que l'empreinte de la Mission diminue progressivement.

76. La présence de la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo demeure essentielle, en particulier pour ce qui est de son rôle politique et d'autres grandes priorités. C'est pourquoi je recommande que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MONUSCO, tel que défini dans la résolution 2211 (2015), pour une durée d'un an, jusqu'au 31 mars 2017.

77. Pour finir, je tiens à remercier mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Maman Sidikou, et l'ensemble du personnel de la MONUSCO, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour le travail qu'ils continuent d'accomplir sans relâche en vue de rétablir durablement la paix et la stabilité dans le pays. Je tiens également à remercier les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, l'Union africaine, l'Union européenne, les partenaires bilatéraux, ainsi que toutes les autres parties prenantes internationales et régionales, de leur participation active à l'action menée au service de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

Carte


MONUSCO
January 2016
MONUSCO Headquarters
Force Forward Headquarters
Brigade Headquarters
Sector Headquarters
Formed Police Unit
Logistics base
Military Sector boundary
International boundary
Provincial boundary
National capital
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CONGO
ANGOLA
ZAMBIA
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
UGANDA
RWANDA
BURUNDI
ATLANTIC OCEAN
Kinshasa
Brazzaville
Bangui
Juba
Kampala
Kigali
Bujumbura
Lake Victoria
Lake Tanganyika
Lake Malawi
Lake Edward
Lake Kivu
Lake Mweru
Lake Bangweulu
NORD-UBANGI
SUD-UBANGI
MONGALA
EQUATEUR
TSHUAPA
TSHOPO
BAS-UELE
HAUT-UELE
ITURI
NORD-KIVU
SUD-KIVU
MANIEMA
SANKURU
KASAI
KASAI ORIENTAL
KASAI CENTRAL
LOMAMI
TANGANIKA
HAUT-LOMAMI
HAUT-KATANGA
LUALABA
KWILU
KWANGO
MAI-NDOMBE
KONGO CENTRAL
Walungu & Mubone
Rwindi
Kiwanja
Sake
Panzi
Adikivu & Kavumu
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4412 Rev. 18 UNITED NATIONS
January 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)